

0330146E
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE GISELE HALIMI
1 RUE JOLIOT CURIE
33706 MERIGNAC CEDEX
Tel : 0556470167

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2024
Réuni le : 01/07/2024
Sous la présidence de : Vincent Gellie
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Gymnases : Autorisez-vous le Chef d'établissement à signer la convention d'utilisation des locaux sportifs du collège avec le Conseil Départemental et les associations de Mérignac (service jeunesse mairie Mérignac, MSL, SAM omnisports, ASPL) ?

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0